

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, mercredi le 13 mars 2024 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Stéphanie Pelletier, Bruno Therrien, Robert Paquette, Michael Dupuis-Souigny et Cathy Gauthier formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Céleste.

Était absente la conseillère madame Viky Goyette.

Était également présente, madame Huguette Audet, directrice-générale et greffière-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à dix-neuf heure trente (19h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

**2024-03-22**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé de monsieur Bruno Therrien, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2024.
4. Approbation des dépenses de la Municipalité du mois de février 2024.
5. Approbation des dépenses des Lots intras du mois de février 2024.
6. Correspondance.
7. Rapport des élus.
8. Période de questions
9. Diverses résolutions :
  - 9.1. Gestion des lots intramunicipaux.
  - 9.2. Demande d'achat de terrain.
  - 9.3. Dépôt de projet structurant (FDT) (Toiture patinoire extérieure).
  - 9.4. Dépôt de projet structurant (FDT) (Plateforme de spectacle).
  - 9.5. Demande de cession de bail (transfert de Technicom).
  - 9.6. Caméra cabane de la patinoire.
  - 9.7. Formation membres CCU.
10. Sujet divers
  - 10.1. Appui à la municipalité de Val-Alain – Retrait places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'étoiles.
11. Clôture de la séance.

**2024-03-23**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2024**

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé de monsieur Michael Dupuy-Souigny et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de séance ordinaire du 7 février 2024 tel que présenté.

**2024-03-24**

**4. APPROBATION DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DU MOIS FÉVRIER 2024**

Il est proposé par monsieur Bruno Therrien, appuyé par madame Cathy Gauthier et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de février 2024 pour la municipalité et ce pour un montant de 80 527.66\$, incluant les salaires au montant de 7 937.68\$, telles que présentées.

**5. APPROBATION DES DÉPENSES DES LOTS INTRA DU MOIS DE JANVIER 2024**  
Aucune dépenses.

## 6. CORRESPONDANCE

## 7. RAPPORTS DES ÉLUS

## 8. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 9. RÉOLUTIONS DIVERSES :

2024-03-25

### 9.1 GESTION DES LOTS INTRAMUNICIPAUX.

**ATTENDU QUE** l'entente avec Groupe 3A pour la gestion des lots intra municipaux est renouvelable annuellement;

**ATTENDU QUE** Groupe 3A a manifesté son intention de mettre fin au contrat ;

**ATTENDU QUE** deux offres de services ont été reçues, soit Groupement Forestier Coopératif Abitibi et Le Groupe Conseil en Aménagement forestier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par monsieur Bruno Therrien et résolu à l'unanimité de confier l'Entente de gestion clé en main, avec le Groupe Conseil en Aménagement Forestier pour l'année 2024-2025 (1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025) tel que présentée et d'autoriser monsieur Daniel Céleste à signer les documents nécessaires à l'entente pour et au nom de la municipalité.

2024-03-26

### 9.2 DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN.

Il est proposé par monsieur Bruno Therrien, appuyé par madame Cathy Gauthier et résolu à l'unanimité que la demande d'achat de terrain de monsieur Sylvain Gagné soit refusée, pour les raisons stipulées au Règlement #214, article 7 : *«La vente du terrain pourra être autorisée seulement si cette transaction ne nuit pas au développement futur de la municipalité, et ce, en accord avec les réglementations en vigueur et le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.»*

2024-03-27

### 9.3 DÉPÔT DE PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST (TOITURE PATINOIRE EXTÉRIEURE).

Il est proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé par monsieur Bruno Therrien et résolu à l'unanimité qu'un dépôt de projet dans le cadre du programme de soutien aux projets structurants de la MRC d'Abitibi-Ouest : Projet #1 – Toiture de la patinoire.

2024-03-28

### 9.4 DÉPÔT DE PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST (PLATEFORME DE SPECTACLE).

Il est proposé par madame monsieur Robert Paquette, appuyé par monsieur Michael Dupuy-Souligny et résolu à l'unanimité qu'un dépôt de projet dans le cadre du programme de soutien aux projets structurants de la MRC d'Abitibi-Ouest : Projet #2 – Plate-forme de spectacles.

2024-03-29

### 9.5 DEMANDE DE CESSION DE BAIL (TRANSFERT DE TECHNICOM).

Il est proposé par monsieur Michael Dupuy-Souligny, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité que le transfert du bail de location pour la tour de télécommunication située sur le lot 4 466 348-P de Technicom Nord-Ouest inc. à Solutions Pylan inc./Pylan Solutions inc. soit autorisé.

2024-03-30

### CAMÉRA CABANE DE LA PATINOIRE.

Il est proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé par madame Cathy Gauthier et résolu à l'unanimité qu'une caméra Wi-Fi soit installée afin de prévenir le vandalisme dans la cabane de la patinoire.

**FORMATION MEMBRES CCU.**À suivre.

## 10. SUJET DIVERS

2024-03-31

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN – RETRAIT PLACES  
SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

**ATTENDU QUE** 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

**ATTENDU QU'**en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

**ATTENDU QUE** le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

**ATTENDU QUE** le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

**ATTENDU QUE** le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

**ATTENDU QUE** sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Alain a accordées des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

**ATTENDU QU'**il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

**ATTENDU QUE** le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

**ATTENDU QU'**il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une nouvelle construction ;

**ATTENDU QUE** la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

**ATTENDU QUE** ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Clermont est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Bruno Therrien, appuyé par monsieur Michael Dupuy-Souligny et résolu unanimement que la municipalité du Canton de Clermont appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

**2024-03-32**

#### **11. CLOTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Viky Goyette, appuyé par monsieur Michael Dupuy-Souligny de lever la séance à vingt heure quinze (20h15).

---

Daniel Céleste,  
Maire

---

Huguette Audet  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

**Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**